



Association du Centre Social des Venues

2, Rue Antoine Lorin

01000 BOURG EN BRESSE

Tel : 04.74.21.71.86.

E-mail : gestionvenues@gmail.com

Transfert de gestion –rencontre du 11 avril 2022 à 18h. Episode 4

Présents : Monique BARREAU, Josette COMBIER, Daniel REGIS, Chantal REGIS, Chantal RENAUD, Noël CHASSAIN, Olivier BLANCHET.

Excusés : Marie Claire SERRADURA, Claudine VOISIN, Chantal RENAUD,

En préambule, Daniel nous fait part de l'intervention de Fabrice Canet au conseil citoyen sur l'actualité des transferts des centres sociaux. Ceci a été une découverte pour de nombreux conseillers citoyens.

Puis nous avons commencé à lister les points sur lesquels l'association ne souhaitait pas transiger dans le cadre de la convention de transfert de gestion.

Nous émettons l'hypothèse que la reprise de gestion par la Ville de 3 centres sociaux est un moyen de porter l'animation de la vie sociale. L'association a donc toute sa légitimité dans les discussions à venir.

Il convient de s'appuyer sur le projet pour affirmer les attentes de l'association. Aurons-nous les moyens de nos ambitions ?

- Une volonté de ne pas être « un guichet unique » pour répondre aux besoins de toute la ville en matière d'accès aux droits. L'association a fait le choix de créer un poste en accord avec la Ville et la Caf, mais celui-ci n'a pas pour vocation de pallier au déficit des institutions. Répondre aux besoins du territoire, participer à l'animation globale du centre et utiliser cet accueil pour mobiliser de nouveaux habitants sont autant de priorités.
- Le poste de référente famille occupé par Wassila Ajoud n'est pas en phase avec la date du transfert puisqu'il se terminera en mars 2023, l'association demande que le CCAS puisse programmer au plus tôt une proposition de CDI qui devrait commencer au 1^{er} avril 2023, afin d'assurer la continuité du poste et de ne pas risquer de perdre un membre de l'équipe.
- Devant une volonté municipale supposée de « rentabiliser » en mutualisant, l'association réaffirme son souhait de garder son indépendance sur ses choix tarifaires et sur l'achat de matériel. Cette autonomie donnera de la souplesse et la réactivité nécessaire dans la mise en œuvre du projet. Le pouvoir d'agir des habitants est favorisé si l'association garde la main sur le levier budgétaire.
- L'association demande à être associée aux embauches des futurs salariés.

D'autres remarques et questions ont vu le jour dans le cadre de nos échanges :

- Comment va être réparti et préservé le matériel de la CAF (ex : le photocopieur, le mobilier, le triporteur) et celui de l'association ?
- La subvention actuelle de 11000€ versée par la Caf01 sera-t-elle toujours attribuée au pilotage de l'association ?
- Pour plus de clarté et de compréhension, Chantal souhaite que le listing de l'ensemble des

actions, des services et des activités du centre soit mis en corrélation avec les axes du projet social.

- Pour s'adresser plus largement aux habitants et rendre l'action du centre social plus lisible, des pistes sont à trouver pour communiquer sur le projet et pour faire connaître les travaux des groupes de réflexions sur les différentes thématiques (participation, parentalité, accès aux droits,...).
- Il est important aussi de noter que le centre social est connu, estimé et reconnu par la Ville pour le travail accompli sur le quartier. C'est un fort point d'appui pour les futures négociations.

Prochaine rencontre lundi 16 mai à 18h